

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2018
Publication : 02/02/2018

La Directrice Études Finances
et Appuis de la Solidarité

Conseil départemental
Haut-Rhin 


Nathalie MAILLOT

Direction de la Solidarité
Direction Études, Finances
et Appuis de la Solidarité
Service de la Tarification des Établissements

DFAS

ARRETE

2018 / 0001

du - 3 JAN, 2018

**portant habilitation des agents départementaux à exercer des missions de contrôle
en matière d'aide sociale**

La Présidente du Conseil départemental,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.133-2 à L.133-7,
L. 313-13 à L.313-20 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L. 2324-2 ;

VU le règlement départemental de l'aide sociale et en particulier sa fiche F11 relative au
contrôle des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes
handicapées mise à jour en juin 2013 et ses fiches A17, A17 bis, A17 ter et A17qua
relatives à la surveillance et au contrôle des établissements et services d'accueil des
enfants de moins de six ans mise à jour en juin 2016 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

En application des articles L. 133-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, de l'article L. 2324-2 du Code de la Santé Publique et du règlement départemental d'aide sociale et de ses fiches F11 et A17, sont habilités, d'une part, à contrôler le respect, par les bénéficiaires et les institutions intéressées, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département du Haut-Rhin et, d'autre part, à exercer un pouvoir de contrôle technique sur les institutions qui relèvent d'une autorisation de création délivrée par la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, les agents départementaux :

Pour la Direction de l'Autonomie :

- Monsieur Christian FISCHER
- Madame le Docteur Isabelle MAGNIEN
- Madame Cécile FAESSEL

Pour le Service des Prestations d'Aides Sociales :

- Monsieur Stéphane MATHIEU
- Madame Fabienne HABOLD
- Madame Joëlle RONDART
- Madame Corinne BRECHBUHLER
- Madame Nicole OBRECHT
- Madame Valérie GEBEL
- Madame Sandra GIDEMANN
- Madame Christine BITTERLY
- Madame Gabrielle KASTLER
- Madame Karine TARDY
- Madame Evelyne JAMBEL
- Madame Clarisse STADELMANN
- Madame Katia FRIEH
- Madame Corinne GATTO
- Madame Sabrina ANDRES
- Madame Sandrine HAUMESSER
- Madame Muriel KERN
- Madame Evelyne WEBER
- Madame Gwenaëlle MASTROIANNI
- Madame Sandra HECKMANN
- Madame Fabienne NEMETH
- Monsieur Stéphane SONET
- Madame Céline PALMIER
- Madame Agnès LAMETTE
- Madame Florence LEVENT
- Madame Valérie THURNHERR
- Madame Aicha DAG
- Madame Marie-Eve RAMI

Pour la Direction Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité :

- Madame Nathalie MAILLOT

Pour l'Unité Coordination Budgétaire :

- Monsieur Thierry MAEHR
- Madame Christelle BRACONNIER

Pour le Service de la Tarification des Etablissements :

- Monsieur Thomas KLEINMANN
- Monsieur Jean-Marie STAUDER
- Madame Christine MEYER
- Madame Claudia PANETTA
- Madame Françoise WENZINGER
- Madame Katia HOFF
- Madame Adeline VENNER
- Monsieur Laurent BAUMERT
- Madame Audrey TEYSSIER

Pour la Direction Enfance, Santé, Insertion :

- Madame Bénédicte DEGUILLE
- Madame Marie-Claire PASI

Pour le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- Monsieur Jean-Yves RUETSCH
- Monsieur Jean-François CAILLERET
- Madame Fabienne CAUVIN
- Madame Carinne FRECHARD

Pour le Service de la Protection Maternelle et Infantile :

- Madame le Docteur Marie-Pierre FAHRNER
- Madame Caroline LIBOLT
- Madame Nathalie LERDUNG
- Madame Brigitte ORLIER

ARTICLE 2 :

Le médecin-chef responsable du service départemental de la Protection Maternelle et Infantile est chargé de l'exercice de la compétence de contrôle et de surveillance des établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et les agents sus nommés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département et notifié à chacun des agents nominativement désigné.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

